



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 029-212901615-20241014-DCM2024_4_16-DE

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CORNIC Karine, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIRS : ont donné pouvoir CARLIER Morgane à RIVIERE Christian, CASELLINO Mona à LE BER Caroline, FRANCHETEAU Laurent à HERFAUT Denis, MARTIN Corinne à KERNEVEZ Marie-Hélène, ROUE Christian à ARZUR Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur BERTHOLOM Cyril

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 15
DATE DE LA CONVOCATION : 8 OCTOBRE 2024
DATE D'AFFICHAGE : 9 OCTOBRE 2024

DCM N°2024-4-16

Objet : Cimetière : Rétrocession d'une concession

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de rétrocession présentée par Madame Christiane TEXIER concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Concession funéraire de columbarium n° 420

Emplacement : Columbarium n° 4 case n° 25

Concession de 15 ans en date du 7 juillet 2023

Montant réglé de 980.00 € - Dont la part communale : 653.00 €, part CCAS : 327.00 €

Celle-ci se trouvant vide de toute sépulture, madame TEXIER Christiane déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir du 9 août 2024, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté contre le remboursement de la somme de 609.00 €.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- **Décide d'accepter la rétrocession par Mme Christiane TEXIER de la concession funéraire de columbarium emplacement n°4 – case n°25,**
- **Décide de rembourser à Mme Christiane TEXIER la somme de 609 €,**
- **Autorise Monsieur le Maire à établir l'acte de rétrocession et signer tous documents relatifs à la question.**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire

David DEL NERO

